



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Mars 2013 – N° 21

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

Mot de la Mairie



LE CENTRE DU VILLAGE.....

L'évolution démographique de notre commune est, en pourcent, une des plus importantes du canton de Genève. Nous sommes passés entre les années 2000 et 2003 de 1770 à 2677 habitants, soit un bond de plus de 50% en trois ans.... Depuis 2003, fort heureusement, cette « explosion » de la population belleviste s'est calmée et nous sommes actuellement environ 3230 habitants.

Depuis quelques années vos autorités municipales et plus particulièrement l'Exécutif communal a compris qu'il fallait anticiper les problèmes générés par cet important développement de la population. Différents domaines ont été pris en compte comme l'école, les voies de communication, les infrastructures sociales, sportives, etc. Je m'arrêterai là car la liste est encore longue.

En tant que responsable du dicastère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, je suis particulièrement heureux de constater que le projet que nous devons absolument anticiper et mener à bien est en très bonne voie. Vous l'aurez sans doute deviné, je fais référence à l'aménagement du centre du village.

Il y a quelques années, les projets touchant le centre du village étaient nombreux. Certains étaient à long terme et d'autres à moyen et court terme. Citons les plus importants :

- La construction de deux immeubles d'habitation (25 logements) par notre Fondation,
- La transformation du parc Simon Eggly avec la renaturation du Nant des Limites,
- L'aménagement des accès aux immeubles communaux entre le parc Simon Eggly et le centre scolaire,
- La construction d'une crèche intercommunale de 90 places,
- La construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires,
- L'aménagement des espaces extérieurs des écoles ainsi que des bâtiments de la crèche et du parascolaire,
- Un nouveau revêtement pour la route de Lausanne avec projet de traversée du village.

Compte tenu de ces nombreux projets, nous avons mandaté un bureau d'urbanisme afin d'en faire la synthèse et proposer des solutions permettant d'améliorer la mobilité et d'obtenir un niveau d'intégration optimum du centre du village.

Il est déjà possible de mesurer partiellement le résultat de ce travail en se promenant de la gare de Genthod-Bellevue jusqu'à la mairie en passant par le parc Simon Eggly.

D'ici la fin de l'année, l'espace « Ecole-Parascolaire-Crèche » sera terminé et vous pourrez apprécier ces nouveaux aménagements.

Il faudra attendre un peu plus (année 2015/2016) pour voir la nouvelle traversée du village compte tenu du retard du projet cantonal de « requalification » de la route de Lausanne. En effet, ce projet fera partie des travaux planifiés dans le cadre « Agglo 2 » qui dépendent des subventions fédérales.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter beaucoup de plaisir à sillonner notre centre du village et vous rendre dans ses différents établissements et commerces toujours très accueillants. Bonne balade printanière.

Marcel Beauverd
Maire





DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2012 :

Délibérations :

- Décision à la majorité de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à CHF 30,--.
- Décision à l'unanimité d'approuver le budget de fonctionnement annuel 2013, le maintien du taux des centimes additionnels à 42 et l'autorisation d'emprunter.

Naturalisations :

- Deux dossiers ont été traités.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2012 : La séance a été annulée.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2013 :

Délibérations :

- Décision à l'unanimité, d'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'400'000.- (TTC) pour la 1^{ère} étape (2013) des aménagements extérieurs du centre scolaire (parascolaire, crèche intercommunale et école) en plusieurs étapes sur les parcelles nos 3865 & 3866 de la commune de Bellevue.
- Décision à l'unanimité de l'adhésion de la commune de Céligny au Groupement Intercommunal de Protection Civile de Valavran. Plus d'informations sur www.orpcvalavran.ch.

Confirmations de fonctions:

Le Conseil administratif a nommé Mme Nawel DJILANI au poste de procès-verbaliste du Conseil municipal et a confirmé M. Aurélien MATTI au poste de secrétaire du Conseil municipal.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2013 :

Délibérations :

- Décision à l'unanimité de modifier les limites de zones (création de deux zones de développement 3 dont une affectée à l'équipement public) au lieu-dit Champ du Château.
- Décision relative à la transformation de la CAP (personnel communal) et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 284'792.-.
- Décision à l'unanimité de désaffecter la parcelle n°3568 du domaine public communal et de l'échanger avec la future parcelle sur laquelle sera situé le futur cours d'eau renaturé du Marquet (angle route des Fayards, route de Vireloup).

Motion :

- Décision à l'unanimité d'inviter le Conseil administratif à étudier deux résolutions PLR et un projet de Motion BdA relatifs à la mobilité au centre du village.

Elections :

- M. Jean-Daniel VIRET a été élu Président du comité de pilotage du développement durable pour les années 2012 et 2013 et Mme Isabel GARCIA-GILL, Vice-présidente.
- M. Jean-Jacques CARTIER a été nommé membre de la commission ad'hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal.

Naturalisations :

- Deux dossiers ont été traités.

Depuis le 1er janvier 2013, une nouvelle adresse électronique est à disposition des élus et de toute la population pour toute question en rapport avec le Conseil municipal et ses commissions, il s'agit de cm@mairie-bellevue.ch.

BIENVENUE AU PETIT VICTOR !



Le Conseil administratif et les membres du personnel communal félicitent Mme Enrica D'ALFONSO, responsable du développement durable, de l'informatique et des archives communales, et M. Gilles BONDALLAZ pour la naissance de leur petit Victor le 21 novembre 2012.

ENGAGEMENT DE MME NAWEL DJILANI



C'est en septembre 2007 que j'ai commencé à la mairie en tant qu'apprentie employée de commerce. Après l'obtention de mon CFC en juillet 2010, j'ai remplacé durant dix mois une ancienne collègue partie en congé maternité. Suite à cela, j'ai décidé de partir quelques mois aux Etats-Unis pour améliorer mon anglais et découvrir une autre culture.

C'est après un autre séjour, mais cette fois-ci en Angleterre, que je suis de retour à la mairie pour, notamment, seconder M. Aurélien MATTI dans toutes les tâches concernant le Conseil municipal, et Mme Claire ALBANESE, pour celles concernant les ressources humaines. C'est avec beaucoup de plaisir que je retrouve ma place et mes collègues!

DÉNOMINATIONS DE NOUVEAUX CHEMINS ACCEPTÉES

Le 16 janvier dernier, le Conseil d'Etat a entériné plusieurs propositions de dénominations de chemins sur la commune de Bellevue (voir article dans le journal communal de juin 2012) :

- le chemin des Marcheux,
- le chemin des Bisons,
- le chemin de l'Echappée,
- le chemin des Bois-d'Amont,
- le sentier de la Cigogne



Retrouvez le plan de la commune de Bellevue remis à jour sur le site internet communal www.mairie-bellevue.ch rubrique Présentation, Tour de commune, Plan de la commune de Bellevue ou flashez le QR code ci-dessus pour télécharger le plan au format pdf.



LES CONTRÔLEURS DU STATIONNEMENT

Les communes du Grand-Saconnex, de Pregny-Chambésy, de Genthod et de Bellevue, se sont réunies pour élaborer une stratégie commune de répression à l'encontre des contrevenants au stationnement. En effet, à la suite d'une remise en conformité des places de parcage autour de la ville de Genève ces dernières années, les communes limitrophes ont connu une augmentation importante de véhicules dits tampons. Ces voitures, utilitaires, remorques ou camionnettes, occupent à la journée voire pendant des semaines des places initialement prévues à d'autres usagers, tels que clients de commerces ou habitants par exemple. La densification de nos communes oblige aujourd'hui les autorités locales à rectifier cette situation encore maîtrisable. Ainsi, deux contrôleurs et une chargée des tâches administratives sont en formation avec les agents de police municipale du Grand-Saconnex en vue de verbaliser les contrevenants au stationnement sur nos communes. Cette équipe sera opérationnelle sur Bellevue dès le mois d'avril 2013.

La mairie ne sera pas compétente pour traiter les contestations d'amendes d'ordre. Il faudra pour cela s'adresser **du lundi au jeudi de 10h à 12h ou le vendredi de 10h à 14h** au 022 929 70 70, ou par courrier à : Agents de Police municipale du Grand-Saconnex, chemin Edouard-Sarasin 47, 1218 Le Grand-Saconnex.

Profitant de cette synergie, la commune de Bellevue va progressivement mettre en conformité ses places de stationnement. Les premières de celles-ci sont celles situées sur la route de Lausanne (entre le tronçon du chemin de la Printanière et le Port Gitana) que vous verrez prochainement passer en zones bleues pour faciliter l'accès aux commerces et éviter les voitures tampons.

CAMPAGNE TCS INFORADARS 2012

Lors de l'année 2012, avec la collaboration du Touring Club Suisse, la commune de Bellevue a installé, à plusieurs reprises, des radars sur différentes routes. Le but de cette opération, déjà effectuée sur le territoire communal, était de mesurer les vitesses des véhicules, afin de déterminer concrètement les tronçons susceptibles aux dépassements fréquents des limitations. La première session a eu lieu au mois de mars 2012, elle a été poursuivie mensuellement de juin à décembre, par actions de cinq jours, du lundi au vendredi. Les évaluations se sont portées sur les chemins de la Chênaie, de la Menuiserie, de la Mojonne, des Tuileries, des Limites, des Mollies, sur l'avenue De-Senarclens et sur les routes de Colovrex, Valavran et Vireloup.

Ces campagnes servent à l'information et à la prévention des accidents. Elles ont pour objectif d'augmenter la sécurité, d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers et de prendre conscience des limitations de vitesse. Il s'agit d'une démarche essentiellement informative et qui contribue à une meilleure prévention routière. Elle permet également de définir les actions à entreprendre et confirmer par des chiffres les tronçons routiers problématiques. Suite à ces résultats, la commune a pu agir en prévenant la police pour que des contrôles radars soient réalisés sur certains trajets et ainsi élaborer le bilan des aménagements provisoires mis en place au chemin de la Chênaie.

La commune a également mandaté un bureau d'ingénieurs civils pour effectuer des études d'aménagement sur la route de Valavran et sur le chemin des Tuileries. Pour connaître plus en détails les résultats de toutes les actions radars, vous pouvez vous rendre sur notre site www.mairie-bellevue.ch.



La commune de Bellevue invite ses habitants à venir participer à la soirée publique « GE veille » consacrée aux cambriolages le

**Jeudi 6 juin 2013, à 20h00
dans la salle communale**

Un tout-ménage séparé vous parviendra ultérieurement.

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER UN CAMBRIOLAGE!

N°1

**ENTREtenir
UN BON VOISINAGE**

N°2

**FAIRE VIDER VOTRE
BOÎTE AUX LETTRES**

N°3

**VERROUILLER PORTES
ET FENÊTRES**

N°4

**LAISSER CROIRE
À UNE PRÉSENCE**

N°5

**GARDER VOS CLÉS
EN LIEU SÛR**

www.ge.ch/cambriolages

**ENSEMBLE
POUR VOUS PROTÉGER**



AMÉNAGEMENT DE LA CHÉNAIE-MOJONNE

Début janvier 2012, la commune de Bellevue a réalisé des aménagements routiers à l'essai sur les chemins de la Chénaie et de la Mojonne. Ces mesures visent à répondre aux divers problèmes rencontrés : l'absence de trottoir le long du chemin de la Chénaie, le trafic de transit, ainsi que la vitesse excessive. Au terme de la période d'observation, il s'agit désormais de tirer un bilan. Il permettra ainsi d'orienter les études en vue de l'aménagement définitif.

Pour établir ce document, la mairie a distribué environ 300 questionnaires aux habitants du quartier qui, au final, ont permis de définir les orientations principales. Le taux de participation s'est élevé à 18%.

Les réponses concernant la sécurité des déplacements sur le chemin de la Mojonne sont globalement positives. La principale problématique ressentie est la sécurité aux carrefours (30%) et aux sorties des parcelles privées (25%).

Pour le chemin de la Chénaie, les réponses sont mitigées. Les problèmes ressentis sont la sécurité aux sorties des parcelles privées (65%), celle des piétons et deux-roues (50%), la sécurité aux carrefours (40%) et les vitesses élevées (35%). Pour les deux chemins, l'offre de stationnement est globalement positive.

Le taux de satisfaction pour les aménagements provisoires au chemin de la Chénaie n'est pas satisfaisant pour le 2/3 des sondés. En revanche, ces derniers sont satisfaits à 75% pour le chemin de la Mojonne. La création d'une zone 30 km/h est plébiscitée à plus de 90%. La plupart des questionnaires retournés contenaient de nombreuses remarques ou suggestions manuscrites. La mairie remercie les riverains de leur participation au sondage.

Le résultat du bilan des aménagements nous permet de constater les effets positifs suivants :

- Réduction des vitesses pratiquées par la plupart des usagers, désormais de 35 à 40 km/h,
- Diminution du trafic en direction de la route de Collex sur le chemin de la Chénaie.

En contrepartie, on déplore les effets négatifs suivants :

- Péjoration des visibilité en sortie des accès publics et privés situés côté lac du chemin de la Chénaie.

Malgré ce bilan positif, la situation reste toutefois insuffisante sur les aspects suivants :

- Vitesse trop élevée en regard de la mixité des piétons et véhicules motorisés sur certains tronçons.
- Absence d'aménagements pédestres satisfaisants sur le chemin de la Chénaie – tronçon sud – et sur l'extrémité nord du chemin de la Mojonne.

- Visibilité et lisibilité des priorités insuffisantes à de trop nombreux carrefours et accès privés.
- Eclairage public insuffisant.

Fort de ce constat, la mairie a décidé en accord avec la Direction Générale de la Mobilité, la prolongation de la durée des aménagements provisoires, ainsi que la réalisation, dès ce printemps, de mesures simples permettant d'améliorer la sécurité des usagers. Par la suite, divers éléments de sécurisation et de modération seront réalisés « en dur », qui pourraient constituer, au final, une zone 30 km/h sur ces deux chemins.

CHANTIER PARASCOLAIRE



Les fenêtres en aluminium du réfectoire et les autres en bois sont posées. Les deux grands œils-de-bœuf (lucarne ronde) se trouvant sur les pignons sont également installés. Depuis la fin février, le bâtiment est hors d'eau/hors d'air. La pose des façades en pierre a débuté et devrait être finie pour les fêtes de Pâques.

CHANTIER CRÈCHE INTERCOMMUNALE



Comme vous l'avez certainement constaté, le bâtiment de la crèche vient de sortir de terre. Le gros œuvre sera terminé pour les fêtes de Pâques. Les parafeuilles ont été remblayées avec la terre extraite du terrassement de la rampe du parking. Le chantier avance selon le programme établi par l'entreprise générale, malgré une météo peu clémente.

TRAVAUX FORESTIERS

Chênaie :

Des travaux forestiers ont eu lieu au mois de février le long des chemins de la Chênaie, de la Mojonne et des Mastellettes. Notons que le patrimoine arboré est constitué principalement par des chênes adultes d'environ 200 ans, à l'exception des 13 « *Quercus robur* » (chênes) récemment plantés au chemin de la Mojonne. A l'origine, ces rangées d'arbres délimitaient les parcelles agricoles.



Avant les travaux, une étude sur l'état physiologique, mécanique et sur les risques de rupture a été effectuée pour déterminer le type d'intervention. Cette expertise a été effectuée à l'aide d'un tomographe, d'un résistographe et de divers échantillons.

Les interventions retenues sont : des tailles d'entretien, le nettoyage du bois mort, ainsi

que des réductions légères et mises en quille. Cette dernière est une alternative à l'abattage qui représente une véritable chance pour tout un cortège faunistique et floristique qui dépend du bois mort pour accomplir tout ou partie de leur cycle vital. Il s'agit par exemple de coléoptères (grand capricorne), pipistrelles (espèce de chauve-souris) ou encore d'oiseaux cavernicoles (pics etc.) qui profitent des cavités offertes par ces vieilles quilles. Toutefois, la durée de vie d'une quille est limitée dans le temps (env. 10 ans). La période d'intervention se fait habituellement hors période de sève et de nidification (de mi-novembre à mi-mars).



Ces arbres se situent en limite de parcelles privées et publiques. Par conséquent, ces travaux ont été également financés par les privés selon une clé de répartition. Une replantation de nouveaux sujets est prévue.

Parc des Grand-Champs (Verger antique) :



Les racines de dix arbres ont subi des dommages causés par des petits rongeurs de la campagne (mulots), et doivent être arrachés. Une plantation de 20 arbres, (noyer, tilleul, merisier, pommier, sorbier, châtaignier, pêcher, prunier, cerisier) a débuté dès la mi-janvier mais malheureusement le temps a contraint l'arrêt provisoire des plantations. Les travaux sont terminés depuis fin février. La mise en place de cages en treillis aidera à la protection des racines contre les mulots.

Deux mâts pour faucons crécerelles sont prévus permettant ainsi aux rapaces de soutenir la lutte contre les parasites.



Rennex :

L'entretien et la replantation de chênes ont été réalisés sur la parcelle adjacente de la route de Rennex vers le lieu-dit «Les Cinq-Chemins» en collaboration avec la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP).





VERS UNE MEILLEURE GESTION DE NOS RESSOURCES EN EAU GRÂCE AU SPAGE LAC RIVE DROITE

En adoptant le troisième Schéma de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SPAGE) Lac rive droite le 7 novembre dernier, le Conseil d'Etat poursuit son action en faveur d'une gestion optimale des ressources en eau sur l'ensemble du territoire. L'objectif de cet outil de planification consiste à concilier, sur un territoire donné, les différents enjeux liés à l'eau : protection contre les crues, usages (boissons, loisirs, production énergétique), assainissement des eaux usées, pratiques agricoles, protection des cours d'eau. Le SPAGE Lac rive droite touche les bassins versants du Marquet-Gobé-Vengeron, de la Versoix ainsi que des affluents du Léman. Il concerne directement la commune de Bellevue.

Si l'eau ne manque globalement pas dans notre région, sa gestion s'avère de plus en plus complexe. En effet, sur un territoire densément pourvu d'équipements de toutes sortes, de fortes pressions s'exercent en permanence sur cette ressource. Afin de planifier et de coordonner une gestion optimale des eaux, le canton de Genève a décidé la mise en œuvre des SPAGE, en coordination avec les communes et les milieux concernés (pêcheurs, associations de protection de l'environnement, monde agricole, etc.).

Caractéristiques du SPAGE Lac rive droite

Les bassins versants concernés par le SPAGE Lac rive droite sont caractérisés par trois ensembles bien distincts dont l'ensemble Marquet-Gobé-Vengeron très atteint au niveau de la qualité des eaux mais présentant un potentiel intéressant. L'urbanisation rapide de la partie française en amont et les grands projets sur Genève, se réalisent sur des zones marécageuses ou actuellement dévolues à l'agriculture. Dès lors, ces développements auront pour conséquences des impacts négatifs sur les plans qualitatifs mais aussi et surtout quantitatifs si rien n'est fait pour les atténuer.

Actions prioritaires sur le territoire de Bellevue à l'horizon 2017

- Renaturer le Nant des Limites en amont de la route de Lausanne,
- Remettre à ciel ouvert le Marquet autour du hameau de Vireloup,
- Mettre en œuvre le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) avec les communes de Genthod et Pregny-Chambésy,
- Protéger les cours d'eau nouvellement ajoutés à la carte des cours d'eau comme l'amont du Nant des Limites et du ruisseau des Chânets.

Conception et mise en œuvre

La conception d'un SPAGE se divise en quatre étapes successives:

1. Description générale (diagnostic) du bassin versant examiné et de ses différentes masses d'eau (état des cours d'eau, eaux souterraines, loisirs, usages, etc.).
2. Définition des objectifs permettant de garantir, sur le long terme, la préservation de la qualité de l'eau, la protection contre les crues, l'espace minimal nécessaire aux cours d'eau, ou les objectifs naturels et paysagers.
3. Plan de mesures répondant aux objectifs fixés, au travers d'actions concrètes à mettre en œuvre.
4. Évaluation de l'efficacité des mesures prises effectuée au terme d'une période de six ans, avant d'entreprendre un nouveau cycle d'actions.

Pour en savoir plus

Anne-Marie Huisman - Cheffe de projet, service de la planification de l'eau

Tél. 022 546 74 25 ou etat.geneve.ch/dt/eau rubrique planification, évacuation et gestion des eaux, sous rubrique gestion intégrée des eaux.

Le bassin versant Lac rive droite en chiffres

Bassin versant du Marquet-Gobé-Vengeron :	23 km ²	(dont 11.5 km ² sur territoire genevois)
Bassin versant de la Versoix :	90.7 km ²	(dont 11.6 km ² sur territoire genevois)
Bassin versant des affluents du Léman :	45 km ²	(dont 16.7 km ² sur territoire genevois)
Bassin versant total :	158.7 km²	(dont 39.8 km² sur territoire genevois)

Environ 142.5 km de cours d'eau à ciel ouvert, prenant principalement leurs sources dans la plaine au pied du Jura.

9 communes suisses concernées : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Versoix, ainsi que l'aéroport de Genève (agissant comme une commune).



FETE DES VOISINS

VENDREDI 31 MAI 2013

Rien de plus simple que de participer à la fête des voisins! Rendez-vous autour d'un verre ou d'un repas convivial au pied de votre immeuble, dans votre allée, un jardin, un parc, une cour...



Pour l'occasion, la commune met à votre disposition gratuitement des tables et bancs sous réservation, ainsi que des affiches et cartons d'invitations.

La fête des voisins est un moment convivial et une occasion de faire connaissance avec des personnes d'âges, de professions et de cultures différentes. Une autre manière de vivre son village.

PRIX INTERREGIONAL DES JEUNES AUTEURS (PIJA)

CONCOURS D'ÉCRITURE 2013

DESTINÉ AUX 15-20 ANS

LA PROSE

Ce concours a pour vocation d'encourager la création littéraire et permettre une première confrontation avec le public puisque les textes retenus seront publiés aux Editions de l'Hèbe.

Cette année, le PIJA invite les participants à une confrontation avec la prose au sens large. Cela englobe, notamment, la nouvelle, le conte, la lettre ou encore la prose poétique, sans contrainte de thème.

Ainsi, les jeunes auteurs de 15 à 20 ans ont jusqu'au 31 mai 2013 pour envoyer leur texte accompagné du bulletin de participation, disponible à la réception de la mairie ou sur le site : www.lhebe.ch/pija.php, ainsi que d'une copie de leur carte d'identité.

Un jury de personnalités du monde des lettres se réunira à la fin de l'été 2013. Il sera particulièrement sensible à l'originalité et à l'inventivité des textes.

Conditions de participation

Etre âgé(e) de 15 à 20 ans le 31 mai 2013. Présenter un (seul) texte n'excédant pas 10 pages dactylographiées, original, inédit, n'ayant bénéficié d'aucune récompense. Autoriser la publication du texte par les Editions de l'Hèbe.

Prix

Une somme de CHF 10'000.- en espèces sera répartie entre toutes les œuvres primées par le Jury international. Le premier prix peut atteindre CHF 2'000.-.



L'HARMONIE FETE SES 110 ANS

L'Harmonie et l'Orchestre junior de l'école de musique de Genthod-Bellevue ont l'immense plaisir de vous inviter à leur concert annuel le **vendredi 26 avril à 19h00 dans la salle communale de Bellevue.**

Cette année marquera la commémoration des 110 ans de la vénérable Harmonie. Afin de fêter dignement cet anniversaire, nous avons mis sur pied un dîner-concert. Le prix du repas (sans boisson) est de CHF 20.- pour les adultes et CHF 15.- pour les enfants. Pour toute personne intéressée, veuillez vous inscrire à harmoniegb@gmail.com ou au 079 691 73 76. Les personnes qui ne sont pas intéressées par le repas auront néanmoins la possibilité de venir écouter l'Harmonie à partir de 21h00 (entrée libre).

Plein de surprises ont été concoctées par nos membres afin de ravir vos oreilles et vos yeux. Nos musiciens comptent donc sur vous pour venir participer à cette soirée musicale et passer un moment de convivialité entre amis.



INSCRIPTIONS 2013-2014

Les prochaines inscriptions au Conservatoire auront lieu:

à Versoix, jeudi 25 avril de 16h à 18h30

Ecole de Bon Séjour, rte de Sauvigny 2

au CPMDT / rue François-D'Ivernois 7, du lundi 22 avril au samedi 4 mai

Lu, ma, je, ve 10h30 - 12h30 et 16h - 18h30

Me 9h - 12h30 et 16h - 18h30

Sa 27 avril et me 1er mai : pas d'inscriptions

Sa 4 mai 9h - 12h

ou par internet sur le site: www.conservatoirepopulaire.ch

Nous vous invitons aussi à nous découvrir lors de notre **spectacle de centre Versoix**, samedi 20 avril à 17h et 19h aula du collège des Colombières, chemin des Colombières 4.



2003-2013 : L'ASSOCIATION «LE RESPECT ÇA CHANGE LA VIE» FÊTE SES 10 ANS !

Vivre ensemble, c'est avoir un droit au respect, certes, mais c'est également avoir des devoirs de respect : envers soi-même déjà, envers les autres, envers leur travail, leur intégrité mentale et physique, respect à l'école, à la maison, respect dans le sport. En bref, il n'existe pas un seul endroit où le respect n'a pas sa place.

Et vous, quel regard portez-vous sur ces 10 années écoulées sous les couleurs "du respect qui change la vie" ?

La notion de respect n'est pas nécessairement "compliquée" et intellectuellement hors de portée : le respect se réalise par des gestes simples, banals même. Par exemple en faisant preuve d'attention pour l'autre, en l'écoutant, en lui montrant qu'il existe et qu'il ne nous est pas indifférent. Cela s'exprime par un bonjour, un sourire, un merci, un coup de main, en acceptant ses différences, etc., autant de gestes à la portée de nous tous.

C'est dans un bel esprit que, inlassablement, l'association "Le respect, ça change la vie" poursuivra ses activités et mènera ses projets à l'avenir. Pour cela, nous avons besoin de vous, besoin de vous tous, amis, bénévoles, donateurs, sponsors, adhérents, communes, entreprises, écoles, associations, afin de nous aider à poursuivre la folle aventure entamée en 2003, et cela jusqu'à ce que le respect l'emporte "une bonne fois pour toutes" sur le mépris et l'égoïsme.

Si vous souhaitez mieux connaître l'association "Le respect, ça change la vie" et suivre son actualité, rendez-vous sur le site www.lerespect.org.



Le Club des Bellevistes vous propose d'ores et déjà de réserver les dates suivantes :

le samedi 4 mai, pour une soirée musicale à la salle communale

et **le jeudi 9 mai**, pour le traditionnel rallye de l'Ascension.

De plus amples informations vous parviendront en temps utile par tout ménage !

A très bientôt.



C' est une
E ducation
C anine

C oordonnée
E fficace
C ool

Avec des éducateurs

C ompétents
E xpérimentés
C onvaincus

Médor ne demande qu'à venir au CEC

Gérald MARGUERON - Président

www.cec-web.ch



Ce 19 février a eu lieu la 12^e assemblée générale de l'association des Artisans. Avec le printemps qui arrive, c'est le renouveau au sein du comité. Changement de présidente et de trésorière.



Lucy Anklin (à gauche), nouvelle présidente et Uschi Preisig.

Tous nos remerciements vont à Mesdames Uschi Preisig et Sylvie Schurter pour leur engagement et leur temps donné sans compter à l'association.

Le nouveau comité va très vite se mettre à la tâche afin de vous apporter quelques idées nouvelles. Nous continuons les ateliers, les expositions, la décoration de la fontaine et le marché de Noël.

La prochaine exposition à la salle Colovracum aura lieu du 15 au 21 avril 2013.

N'hésitez pas à consulter le site, mis à jour régulièrement.

www.artisans-bellevue.ch.

Intéressé par les diverses activités proposées ou envie de faire partager votre art : devenez membre avec une cotisation de CHF 40.-. Contactez-nous au 022 774 12 55 ou par e-mail : artisans-bellevue@bluewin.ch.

A bientôt.

CHEQUIER CULTURE

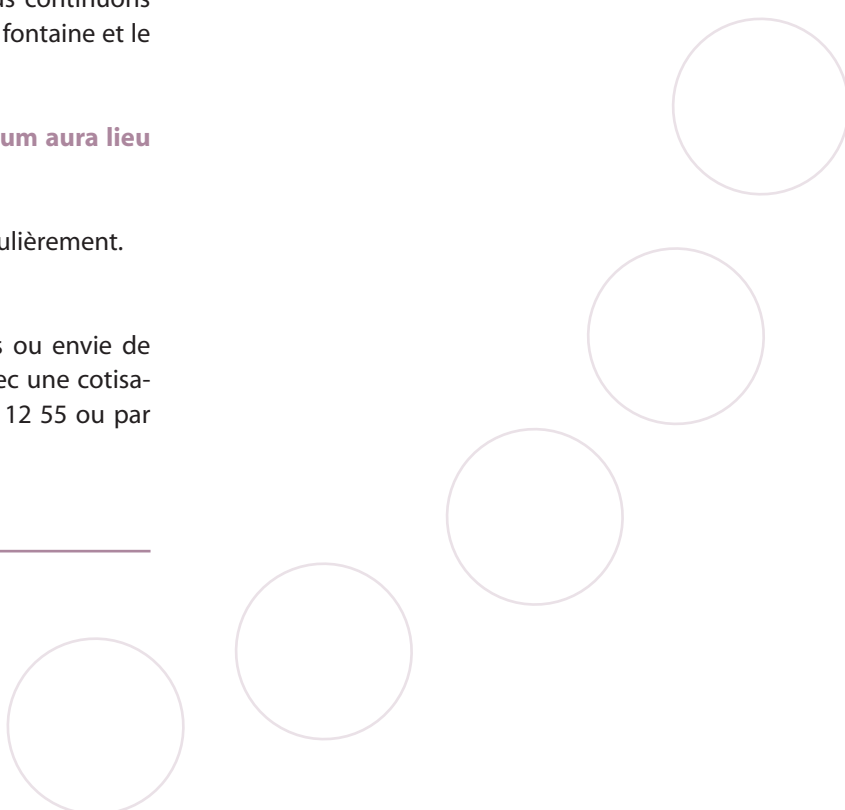
Nous vous rappelons que la commune de Bellevue vous propose cette année encore de profiter des chèquiers culture qui vous permettront de bénéficier d'un rabais de CHF 10.- pour les manifestations culturelles qui figurent sur la liste fournie avec le chéquier.

Les personnes pouvant en bénéficier doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir entre 21 et 64 ans,
- être domicilié sur la commune de Bellevue,
- être au bénéfice d'un subsidé A, B ou 100% pour l'assurance maladie.

Ces chèques sont cumulables ! Vous pouvez donc payer deux places avec vos chèques et ainsi vous rendre au spectacle accompagné.

Une lettre est envoyée aux ayants droit en début d'année civile les informant de leur possibilité d'acquiescer ce chéquier. En présentant cette lettre, ainsi que votre attestation de subsidé à l'assurance maladie et votre pièce d'identité à la réception de la mairie, vous pourrez retirer votre chéquier.



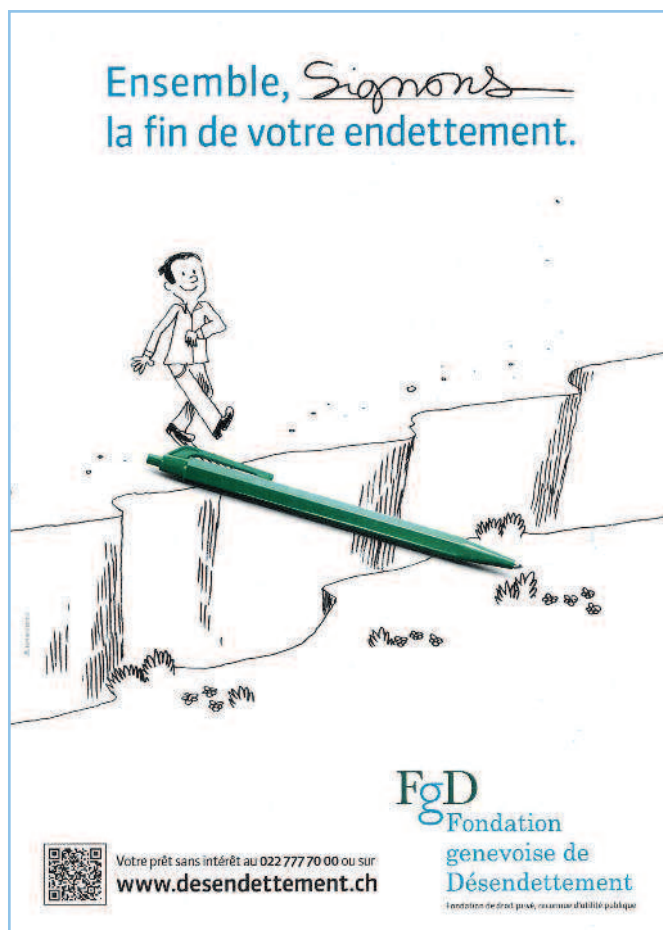


LA FONDATION GENEVOISE DE DÉSENDETTEMENT (FGD) : PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

La Fondation Genevoise de Désendettement est une fondation de droit privé reconnue d'intérêt public. Elle octroie à des personnes endettées, répondant à certains critères (voir ci-après), un prêt d'honneur sans intérêt, qui doit permettre de solder l'ensemble des dettes.

Ce prêt a pour but de les aider à retrouver une autonomie financière et sociale. Son remboursement, en principe au maximum sur 24 mois, repose sur une confiance mutuelle totale, basée sur des valeurs morales fondamentales, telles que la dignité et le respect de la parole donnée.

Pour bénéficier d'un prêt d'honneur, la personne doit être



majeure, résider légalement dans le canton de Genève depuis au moins 3 ans, avoir besoin d'un prêt pour régler ses dettes, sans toutefois remplir les conditions que poserait une banque. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer d'un revenu disponible donnant une réelle capacité de remboursement. A savoir, le montant maximum des mensualités de remboursement à la FgD ne doit pas excéder 10% des revenus nets. Par exemple, une personne gagnant CHF 4'500.- nets par mois pourrait bénéficier d'un prêt maximum de CHF 10'800.- (450 x 24).

Au P'tit Train



CENTRE DE VACANCES POUR LES 4-11 ANS, À GENTHOD INSCRIPTIONS 2013

Les inscriptions 2013 sont ouvertes ! Pour se faire, il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur notre site internet www.au-ptit-train.com et de nous le retourner à notre adresse postale (ou par e-mail).

Par ailleurs, veuillez prendre note des prochaines dates d'ouverture du P'tit Train :

- Vacances de Pâques : du mardi 02 avril au vendredi 05 avril
- Vacances d'été :
 1. 1ère semaine du lundi 29 juillet au vendredi 2 août (1er août férié !)
 2. 2ème semaine du lundi 05 août au vendredi 09 août
 3. 3ème semaine du lundi 12 août au vendredi 16 août
 4. 4ème semaine fermé
- Vacances d'octobre : du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2012

Toute l'équipe du P'tit Train se réjouit d'accueillir vos enfants.

Au P'tit Train - Case postale 35 - 1294 Genthod

PENDANT LES VACANCES PENSEZ AU PASSEPORT VACANCES! POUR LES JEUNES DE 10 A 15 ANS

Pour la troisième année, la commune de Bellevue s'associe au Passeport-Vacances !

Le Service des loisirs et de la jeunesse du DIP, responsable du Passeport, propose aux enfants une large palette d'activités à choix dans les domaines les plus divers : science, art, histoire, vie professionnelle, nature, sport, aide humanitaire, cultures de différents continents, etc. avec, à la clé, de riches rencontres puisque les activités sont proposées par des partenaires des secteurs publics, privés et associatifs qui, tous, se réjouissent de partager leurs connaissances.

Les ventes auront lieu les mercredi 24 et jeudi 25 avril 2013, à la mairie.

Le prix s'élève à Fr. 60.-. Le Passeport est destiné aux jeunes nés entre 1998 et 2003.

Une fois inscrit, le jeune recevra par courrier la brochure du Passeport-Vacances. Il pourra alors élaborer son programme pour deux semaines choisies librement parmi les six proposées.

www.ge.ch/loisirs_jeunes/passeport_vacances.asp



« Les Ticoquins » est une garderie gérée par une association de parents d'enfants créée il y a déjà 15 ans dans la commune de Bellevue.

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 18 mois, tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h15 à 11h15, sous la garde de deux parents bénévoles.

« Les Ticoquins » fonctionnent sur le principe de la solidarité et de l'échange, à savoir, une famille qui désire placer son enfant doit, dans la mesure du possible, investir de son temps.

Le « pavillon » mis à disposition par la mairie, est très spacieux et tout à fait adapté pour accueillir des enfants en bas âge.

La présence de deux parents bénévoles permet de proposer aux enfants des activités nombreuses et variées, comme la peinture, la confection d'objets, le chant, la lecture, les sorties au parc, etc.... mais les enfants sont également libres d'évoluer à leur gré dans le local mis à leur disposition.

De par son mode de fonctionnement, la garderie permet aux enfants de trouver un lieu ludique et amical pour grandir et s'épanouir et à leurs parents d'être partie prenante de l'éducation des enfants et de tisser des liens avec d'autres parents.

Si vous souhaitez plus de renseignements concernant la garderie, n'hésitez pas à passer directement au pavillon, situé à côté de l'école, ou contactez directement la présidente de l'Association, Nadia Zayan, au 076 520 83 42.

Une journée portes ouvertes sera organisée **le dimanche 5 mai 2013, de 9h00 à 12h00.**

Si vous désirez inscrire votre enfant à la garderie, les inscriptions pour l'année scolaire 2013-2014 **ouvriront le 8 avril prochain.**

Nous vous demandons de passer pendant les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h15 à 11h15), afin de remplir la feuille d'inscription. La priorité sera donnée aux enfants de Bellevue. Les inscriptions des enfants habitant hors commune seront prises dans l'ordre d'arrivée.



LE RADO CENTRE DE RENCONTRES DE VERSOIX

Le centre aéré Le Rado de Versoix propose de nombreuses activités aux écoliers durant tout l'été. Le centre accueille les enfants dès la scolarisation et jusqu'à 11 ans, répartis en groupes selon leur âge.

Les inscriptions pour les communes partenaires (Bellevue, Genthod, Céligny et Collex-Bossy) auront lieu **le samedi 4 mai 2013 de 9h à 10h30**, ch. Courvoisier 1, à Versoix.

N'oubliez pas de venir faire tamponner votre fiche d'inscription en mairie, qui vaut comme preuve de résidence, avant de vous rendre aux inscriptions!



Votre enfant a-t-il envie de bricoler, peindre, cuisiner et jouer dans un groupe d'enfants de son âge ?

S'il est né entre le **1^{er} août 2009** et le **31 juillet 2011**, les éducatrices des « Petits Loups » seraient ravies de l'accueillir à la rentrée scolaire de **septembre 2013**.

Les inscriptions auront lieu

le mardi 16 avril 2013 de 17h30 à 18h30

au jardin d'enfants « Les Petits Loups »

Rue du Village 2

1294 Genthod

Les éducatrices répondront volontiers à toutes vos questions au 022 774 25 73.

SOUS CHAQUE GRILLE SE CACHE UNE RIVIÈRE

L'Association suisse des gardes-pêche sensibilise la population à l'utilisation des grilles d'évacuation des eaux bien connues de tous.

En effet, ces grilles qui longent les routes récoltent ce qu'on appelle les eaux pluviales (E.P.), des eaux qui se retrouvent directement reversées dans les rivières et dans le lac, sans traitement. Les eaux dites usées (E.U.) proviennent des toilettes, des évier et lavabos, des douches et baignoires et autres évacuations nécessitant un traitement dans une station d'épuration (STEP).

Aussi, il ne faut pas verser des mégots de cigarettes dans ces grilles d'évacuation. Par exemple, le nettoyage d'une voiture avec des produits savonneux et son rinçage ont un effet désastreux sur la faune et la flore lacustre. Des centres spécialisés existent permettant ainsi le traitement des eaux usées.

Rappelons également que dans vos toilettes, il ne faut pas verser tout et n'importe quoi car les STEP ne peuvent pas traiter tous les composants et notamment les micros polluants. N'abusez pas des nettoyants et désinfectants et n'oubliez pas que vous pouvez déposer les produits dangereux (solvants, peintures, essences, etc.), les huiles à l'ESREC et les médicaments dans n'importe quelle pharmacie.

Le service technique de la mairie de Bellevue se tient à votre disposition pour toute question (022 959 88 23 ou technique@mairie-bellevue.ch).



www.passiontoc.ch

Retrouvez la campagne vidéo sur : www.aquava.ch

Référence: OBS/Association Suisse des Gardes-Pêche.



Nous vous rappelons qu'une voiture Mobility est à votre disposition dans le parking de la mairie moyennant une inscription sur le site internet de l'entreprise : www.mobility.ch. Plusieurs abonnements sont proposés : abonnement d'essai de 4 mois, abonnement annuel (avec différents avantages si vous disposez d'un demi-tarif CFF par exemple), ou encore abonnement sociétaire. Les réservations s'effectuent très facilement soit depuis votre ordinateur ou par le biais de votre téléphone mobile compatible à internet grâce à m.mobility.ch.

Flashez le QR code et téléchargez l'application gratuite Mobility.



Pour toute information, vous pouvez également appeler la centrale de services 24h/24 au **0848 824 812**.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE... J'Y PENSE ET PUIS J'OUBLIE...

Si désormais une grande partie de la population se dit sensible au développement durable, quand il s'agit de relever les manches, une bonne partie se défile, balbutie ou ne peut tout simplement pas concrétiser des râleries toutes genevoises. Aussi, en 2011, la commune de Bellevue s'est dotée d'un moyen innovant pour faciliter le contact entre la population et les autorités en intégrant à son règlement du Conseil municipal les notions et institutions du développement durable belleviste.

Toute personne intéressée à s'investir dans les domaines mêlés du social, de l'écologie et de l'économie, désireuse de défendre ses projets et de les voir se concrétiser peut faire partie de l'assemblée du développement durable (titre XII, art 103, alinéa 1, page 20) en appelant au 022 959 88 20, en écrivant à cm@mairie-bellevue.ch ou en passant à la réception de la mairie aux heures d'ouverture.

Règlement du Conseil municipal disponible en mairie ou sur www.mairie-bellevue.ch rubrique « Politique ».



La journée mondiale de l'eau se déroulera le 22 mars et la journée mondiale de l'environnement le 5 juin. Ce sont là deux bonnes occasions de passer des paroles aux actes en prenant des mesures concrètes.

Pour vous aider, retrouvez cette sympathique cocci-nelle sur son site internet

www.cocci-logique.ch. Elle vous donnera des trucs et astuces notamment pour vous débarrasser des herbes sauvages indésirables, pour lutter contre les escargots dans votre jardin, pour entretenir votre logement et tout ceci en respectant la nature, votre santé et votre porte-monnaie. La mairie de Bellevue se tient à votre disposition pour toute aide.



BOUSSOLE 21 ET FACTEUR 21 À BELLEVUE.

Vous connaissiez peut-être déjà Agenda 21, mais saviez-vous qu'il existait Boussole 21 et facteur 21 ? Ces deux processus sont actuellement étudiés par le groupe du développement durable du Conseil municipal de Bellevue.

Boussole 21

Si le terme de Boussole a été utilisé, ce n'est pas par hasard puisqu'elle sert à s'orienter, à savoir où l'on va. C'est, très résumé, le principe de Boussole 21, un outil d'évaluation d'un projet déterminé sous l'angle du développement durable avant, pendant et après son déroulement. Cette évaluation peut porter tout autant sur une manifestation sportive, un concept d'aménagement, etc. A Bellevue, Boussole 21 est utilisé pour la construction du bâtiment parascolaire. Ainsi, les différents acteurs de ce projet sont consultés afin d'aboutir à un objet aussi réussi que possible.



Facteur 21

Cet outil, contrairement à Boussole 21, est plus global. Il permet l'évaluation de la politique en matière de développement durable subdivisé en dix domaines, tels que l'aménagement du territoire, la mobilité, la culture, les finances, la sécurité, etc. Au final, « une toile d'araignée » permet de se rendre compte graphiquement des points forts et points faibles, ainsi que la marge de progression possible dans ces différents secteurs. La commune de Bellevue va commencer ce processus.

Ces deux outils entrent parfaitement dans la logique de la Cité de l'Énergie dont notre commune est membre et labellisée depuis 2007.

Plus d'information en mairie ou notamment sur www.boussole21.ch



VOTRE MAIRIE EN VERSION 2.0.

Les QR codes, késako ? Vous avez vu ces signes étranges tout au long de cette édition du journal et les avez sans doute déjà vus sur une affiche, sur un emballage ou dans un journal par exemple.



www.mairie-bellevue.ch

Un signe extraterrestre, une erreur d'impression, un délire d'artiste en manque de pixels? Rien de tout cela! C'est un moyen simple, gratuit et rapide d'atteindre une information. La commune de Bellevue utilisera désormais ces images en complément des informations usuelles sur de nombreux supports.

Le code QR ou QR Code ou encore appelé flashcode est une sorte de code-barres en 2D. Le "QR" signifie Quick Response (réponse rapide) car le contenu que comporte ce carré peut être décodé rapidement. A la différence d'un code-barres classique, le code QR peut contenir beaucoup d'informations: 7089 caractères numériques, 4296 caractères alphanumériques, contrairement au code-barres normal qui ne peut stocker que de 10 à 13 caractères.

Il faut un téléphone portable équipé d'un appareil photo pour capter le code et d'une application capable de l'interpréter (de nombreuses versions gratuites sont disponibles sur tous les magasins d'applications en ligne). Le QR code peut comporter du texte, un numéro de téléphone, un SMS, une adresse d'un site, une adresse électronique. Ce contenu peut être ensuite transféré, imprimé, etc. Son utilisation est totalement gratuite.

Ce journal contient déjà de nombreux QR codes, vous verrez, c'est très pratique. Pour toute aide ou complément d'information, les employés de la mairie se tiennent à votre disposition.

Article basé sur le site: <http://www.code-qr.net/>

POPULATION

L'office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3'227 habitants à fin février 2013.

BELLEVUE....QUELQUES SOUVENIRS EN IMAGES

Il y a trente ans, Louis de Funès disparaissait. Saviez-vous qu'il avait tourné un film à Bellevue bien avant de devenir l'inspecteur Juve ou le gendarme que l'on connaît ?

En effet, le tournage du film de Jean Bastia "Les râleurs font leur beurre" aussi surnommé "Certains l'aiment froide" ou encore "Pour un milliard" se déroule à Genève en 1959. Les deux têtes d'affiche sont Francis Blanche et Louis de Funès. Une scène est tournée au Port Gitana (dès la 66^e minute du film), haut lieu culturel régional de l'époque, tenu par la famille Guichard.



Détail d'une photographie issue d'Autrefois Genève prise en amateur par un journaliste de la presse écrite le 13 août 1959.

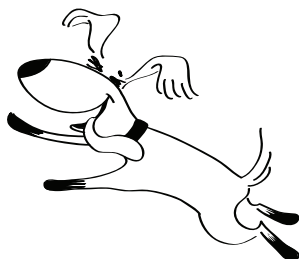
Retrouvez des articles sur l'Histoire de notre commune sur www.mairie-bellevue.ch rubrique "Histoire".

Bien d'autres documents de ce jour-là et sur Bellevue sur <http://www.notrehistoire.ch/group/bellevue/> où vous pouvez vous aussi partager vos documents. Rejoignez le groupe!





MARQUE DE CONTRÔLE OFFICIELLE (MÉDAILLE) POUR CHIENS 2013



Depuis l'an dernier, les détenteurs de chiens doivent se présenter à la mairie de leur commune de domicile (ou à un poste de police municipale pour la ville de Genève), afin de retirer la marque de contrôle officielle (médaille) de l'année en cours, en présentant les documents suivants :

- l'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour « détenteur de chien » pour l'année 2013;
- le carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale ANIS SA ;
- l'attestation de formation théorique, pour les personnes n'ayant jamais détenu de chien avant le 1er septembre 2008;
- l'attestation de formation pratique pour tous les nouveaux détenteurs (après le 1er septembre 2008), à obtenir dans l'année qui suit l'acquisition du nouveau chien;
- le test de maîtrise et de comportement (TMC), pour les chiens de grande taille (plus de 25 kg et 56 cm au garrot, âgés de 18 mois à 8 ans), à obtenir également dans l'année qui suit l'acquisition du nouveau chien.

Un émolument communal de CHF 10.- sera perçu pour le contrôle documentaire et la délivrance de la médaille.

A noter que dès le 1er avril 2013, tout chien devra être porteur de la marque de contrôle officielle 2013 fixée visiblement au collier.

**RENDEZ VOS PILES USAGÉES À LA RÉCEPTION DE LA MAIRIE
OU À LA MINI DÉCHETTERIE ENTERRÉE DERRIÈRE LA MAIRIE.**



PETITS CONSEILS DE NOS JARDINIERS

Avant la belle saison et le début du travail au jardin, voici quelques petits conseils :

- Tailler les arbustes hivernaux (cornouiller, hibiscus, buddleia ou arbre à papillons).
- Trier les sachets de graines et vérifier vos produits de traitement (si échus, les centres de tri cantonaux et votre magasin de jardinage les reprennent).

Si vous êtes équipés d'une serre tempérée, vous pouvez commencer vos semis de saison printanière.

Bonne saison.



AGENDA 2013 DE LA COMMUNE

MARS 2013

- Dimanche 3 :** Votation populaire
Jeudi 14 : Ramassage encombrants
Samedi 16 : Troc organisé par l'APEB dans la salle communale
Jeudi 28 au vendredi 5 avril : Vacances scolaires de Pâques

AVRIL 2013

- Mardi 16 :** Séance du CM, présentation des comptes 2012, salle du CM, 20h30
Vendredi 26 : 10^e concert annuel de l'Harmonie, 19h salle communale

MAI 2013

- Samedi 4 :** Soirée musicale organisée par le Club des Bellevistes (détails à suivre)
Mardi 7 : Séance du CM, approbation des comptes, salle du CM, 20h30
Jeudi 9 : Ascension
 Rallye des Bellevistes
Lundi 20 : Pentecôte
Mercredi 22 : Inscriptions au GIAP 2013-2014, local parascolaire de Bellevue, 09h00 à 13h00 et 17h00 à 19h00

JUIN 2013

- Mardi 4 :** CM (séance de réserve), salle du CM, 20h30
Mercredi 5 : Sortie des Aînés, journée
Jeudi 6 : Soirée publique «GE veille» consacrée aux cambriolages, salle communale, 20h00
Dimanche 9 : Votation populaire
Jeudi 13 : Ramassage encombrants
Mardi 25 : Séance du CM, salle du CM, 20h30
Vendredi 28 : Fête des Promotions

Mairie Bellevue

Route de Lausanne 329
 CP 44 - 1293 Bellevue
 Tél. 022 959 88 20
 Fax 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
technique@mairie-bellevue.ch
cm@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13h30 à 16h30
- Les mercredis de 9h à 13h
- Les jeudis de 13h30 à 19h
- Les vendredis: fermé

-  Administration communale
-  Sécurité
-  Culture et loisirs
-  Social – petite enfance
-  Technique – Bâtiments – Services extérieurs
-  Développement durable
-  Informations pratiques

Retrouvez ce journal sur notre site internet sous "Publications".



SITE INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site www.bellevue-beach.ch est à la disposition des bellevistes; vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites, vous informer sur les manifestations à venir, vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues afin que ce site soit le plus consulté possible.

Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.



MIXTE
 Issu de sources
 responsables
 FSC® C103623